

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN NUELLES
DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille quinze, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint Germain Nuelles, sous la présidence de M. Noël ANCIAN Maire

Présents : M. ANCIAN Noël, MMES NABET Marie Christine, MEYGRET Claire, MM. LHOPITAL Sébastien, MMES TULLIE Véronique, LEBOURDAIS Jeannie, MM. PEILLON Gérard, DUPONCHEL Eric, Mme CHAVEROT Béatrice, Mme RAGOT Virginie, MM. MAROTTE Régis, PIN Mathieu, SIMONET Pascal, M. LAURENT Daniel, Mme PUBLIE Martine.

Absents excusés : MARION Sylvain, (pouvoir donné à Pascal SIMONET), M. POUILLY Marc (pouvoir donné à Mathieu PIN), BOURGEOIS Odile (pouvoir donné à Béatrice CHAVEROT) Loïc LITHOD-MEILLAND

Secrétaire de séance : Martine PUBLIE

Le compte rendu de la réunion du 14 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

1 - Règlement intérieur local associatif des Places du Lac

Monsieur Sébastien LHOPITAL, adjoint délégué, rappelle que chaque salle communale a son propre règlement et qu'il est souhaitable d'harmoniser au mieux le règlement de chaque salle ; pour ce faire, un règlement est proposé pour chaque salle et dans le cas présent, le local Places du Lac.

Il fait lecture du nouveau règlement en précisant que lors de la remise de ce dernier, des pièces annexes sont jointes au dit-règlement, à savoir : convention d'utilisation, imprimé de confirmation de location, état des lieux, des consignes à respecter ainsi qu'un plan des lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le règlement d'utilisation du LOCAL PLACES DU LAC tel qu'il est annexé

PRECISE que ce règlement entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017

AUTORISE le Maire à signer le dit-règlement et les conventions d'utilisations

2 – BUDGET COMMUNE - DM 3

Madame l'Adjointe aux finances présente la décision modificative N°3 - budget communal qui s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

6459/013 Remboursement sur charges de Sécu.	10 000.00 €	Recettes
70845/70 Mise à dispo aux communes du G	10 000.00 €	Recettes
777/042 Subv.transférées au résultat Fonc.	30 000.00 €	Recettes
73925/014 Fonds péréq. interco et commun.	20 000.00 €	Dépenses
6811/042 Amortissements	30 000.00 €	Dépenses

Section d'investissement :

102291/040 Reprise sur FCTVA	30 000.00 €	Dépenses
28184/040 Amortissements	30 000.00 €	Recettes

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative N°3 telle qu'elle est proposée

3- Mutualisation service RH avec la CCPA

Depuis plusieurs mois, les élus et les techniciens du territoire de la CCPA se sont mobilisés pour proposer la création d'un service commun en matière de Ressources Humaines.

Cette action de mutualisation représente un fort enjeu pour notre territoire et nos administrations puisqu'elle doit nous apporter un accroissement de compétences, tendre vers plus d'efficacité et permettre de répondre en tant qu'employeur à l'ensemble de nos obligations.

Nous avons manifesté notre intérêt pour ce projet qui sera présenté pour validation au Conseil Communautaire de la CCPA le 15 décembre 2016. Nous devons maintenant valider notre adhésion à ce service.

La prestation mutualisée à la CCPA permettra une plus grande sécurité juridique pour notre collectivité et pour nos agents.

Dans une explication de vote, Madame Martine PUBLIE inquiète qu'elle votera contre cette délibération car elle conduit à la création nette de deux emplois de fonctionnaires supplémentaires sans compensation immédiate dans les communes.

Le Maire répond que le coût pour notre Commune pourra être compensé à la prochaine opportunité de réorganisation de notre service administratif et que cela ne sera possible que lorsque le service mutualisé sera en place à la CCPA.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à 17 voix pour et une contre,

DECIDE d'adhérer au service RH mutualisé de la CCPA

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante à ce dossier, ainsi que tout document en lien avec ce dossier.

INSCRIT au budget les crédits correspondants

4 - Subvention projet Arts Plastiques Ecole du Colombier

Monsieur Le Maire fait part de la demande de l'association de parents d'élèves de l'école Colombier, d'une subvention afin de l'aider à financer un projet arts plastiques qui s'étend sur l'année scolaire 2016/2017, pour un montant de 2200 € environ. La commission propose d'aider l'association à hauteur de 1200 €.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTTE le versement d'une subvention de 1200 €

DIT que les crédits nécessaires au soutien de ce projet seront inscrits au budget de l'exercice.

5 - Subvention Association Section Jeunes

Monsieur Le Maire fait part de la demande de l'association Section Jeunes, d'une subvention afin de l'aider à financer ses dépenses de fonctionnement. La commission association propose de verser à cette association la somme de 150 €.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le versement d'une subvention de 150 €.

DIT que les crédits nécessaires au soutien de ce projet seront inscrits au budget de l'exercice.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur Loïc LITHOD MEILLAND a envoyé sa demande de démission du conseil municipal.

Dates à retenir :

Spectacle saison culturelle le 13 décembre

Distribution des colis : 17 décembre

Vœux du Maire le 07 janvier

Conseils Municipaux : 23 janvier 2017, 27 février 2017, 27 mars 2017 à 20H chaque fois

22 décembre 2016 : à 15 h 00 goûters de Noël à l'EHPAD

18 janvier 2017 : vœux de la CCPA à 19 heures à Bibost

28 janvier 2017 : inauguration Les Oisillons du Ravatel (horaires à préciser).

PLU : La préfecture a rendu son avis sur notre projet de PLU. Maître Jean-Pierre TROSSEVIN, Notaire Honoraire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif et Monsieur Yves VALENTIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera du lundi 14 novembre à 9h00 jusqu'au mercredi 14 décembre à 12h00

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner leurs observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Saint Germain Nuelles, 5 rue de la Mairie – 69 210 ST GERMAIN NUELLES, sous forme de pli cacheté à l'attention du Commissaire enquêteur.

Travaux de l'église : la matinée porte ouverte du 10 décembre 2016 s'est très bien déroulée.

Marché : pas de marché le 25/12 ni le 01/01 mais marché semi-nocturne le 22/12 de 15 h à 19 h

Culture : Pour le prochain spectacle « le Papa de Simon » qui aura lieu le 13 décembre 2016 à 18 h 30 et à 20 h 30, les billets sont en vente à la mairie, à l'office du tourisme et le jour de chaque spectacle.

Une personne a été recrutée au service culturel. Elle commencera son contrat le 16 janvier 2017 pour une durée d'un an.

Ecoles : le stationnement devant l'école est interdit, le policier municipal va verbaliser.

Brigades vertes : un nouveau système de tarification sera appliqué en 2017, l'ensemble du conseil accepte de continuer à travailler avec cet organisme.

Fin de la réunion : 23 h 15
Prochain conseil Municipal le lundi 23 janvier 2017 à 20 h 00
Salle du conseil de la Mairie de Saint Germain Nuelles

Fait à Saint Germain Nuelles,
13 décembre 2016

Le Maire,
Noël ANCIAN

